

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

**Objet :**

**Fermeture de tous les terrains de football municipaux en herbe  
SAUF LE TERRAIN SOIBAUT pour entrainement et le  
TERRAIN SYNTHETIQUE**

-----  
**Du 16 au 23 novembre 2023**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les terrains de football municipaux seront interdits à toutes compétitions et entrainements du jeudi 16 au 23 novembre 2023 inclus, **SAUF le terrain Soibault pour entrainement et le terrain SYNTHETIQUE.**

**Article 2** : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

**Article 3** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de BETHUNE pour visa.

Fait à ISBERGUES, le seize novembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,

FC la Roupie Isbergues  
Siège social  
Mairie d'Isbergues  
0321613080

  
  
G. BODART  
ESDI